



UNE ASSOCIATION AU SERVICE DES PROFESSIONNELS





**Le choix
de
confiance**

Quelle que soit votre activité, pas de surprise avec EDC PRO !



Un partenaire de proximité

Basés sur Toulouse, nous sommes à votre disposition par téléphone, courriel ou sur rendez-vous dans nos locaux...



Un savoir-faire à votre disposition

Vous bénéficiez de notre expérience dans l'analyse de vos dossiers, la maîtrise des procédures, la connaissance des réglementations en vigueur, etc.



Un gain de temps apprécié

Gagnez du temps en évitant les intermédiaires ! Nous traitons votre demande et nous vous répondons directement.



Des experts à votre service

Vous bénéficiez de nos partenariats et vous profitez de conditions privilégiées.



Détermination et intégrité

Ethique et persévérance... sont autant de valeurs qui nous animent et qui sont au coeur de nos échanges.



Un groupement de professionnels

Rejoignez nos adhérents issus de tous les secteurs d'activité et constituez votre propre réseau.



A nos côtés, profitez d'un service unique et privilégié.



Un accompagnement personnalisé

Dès que vous nous sollicitez, vous êtes pris en charge et guidé dans toutes vos démarches.



Des domaines de connaissance multiples

Avec **EDC PRO**, bénéficiez d'un éventail de compétences pluri-disciplinaires : social, fiscalité, banque, RSI, URSSAF...



Une solution à l'amiable privilégiée

Nos actions s'inscrivent dans la recherche d'un accord qui mettra un terme au différend que vous pouvez rencontrer, et ce dans le strict respect de vos intérêts.



Une assistance en cas de procédure

À défaut d'un règlement amiable et si une action judiciaire s'impose, nous restons à vos côtés et vous profitez d'un réseau d'experts à des tarifs privilégiés.



Un espace documentaire à votre disposition

Besoin d'un imprimé Cerfa, d'une référence juridique, d'une lettre-type, etc. utilisez notre base de données en ligne !



Une veille juridique

Retrouvez, sur notre site ou par courriel, l'essentiel de l'actualité qui vous concerne.



Avec EDC PRO, bénéficiez de solutions simples et efficaces.



Pas de délai de carence, pas d'exclusion

Quelle que soit votre demande, votre accompagnement est immédiat, pas besoin d'attendre !



Un appel suffit pour connaître vos droits

Du lundi au vendredi, de 9h à 18h, nos experts répondent à toutes vos questions.



Une saisie et un suivi en ligne

7j/7, 24h/24, saisissez votre demande en ligne sur notre site Internet en utilisant votre espace personnel et suivez l'évolution de votre dossier.



Un délai de traitement rapide

Nous nous engageons à traiter votre dossier dans les meilleurs délais et vous garantissons un premier retour sous 48 h.



Pas de seuil d'intervention

Peu importe le montant de votre demande, elle sera prise en compte par nos services.



Un tarif unique pour l'ensemble de nos services

Quelle que soit la forme ou l'activité de votre entreprise, vous bénéficiez d'un tarif unique soit 20 € H.T par mois (La 1^{re} année est calculée au prorata temporis).



La preuve par l'exemple

Une adhérente, médecin, nous interroge sur les normes d'accessibilité de son cabinet (obligations, prise en charge des travaux de mise en conformité, etc.). Nos informations sur la réglementation applicable aux établissements recevant du public lui ont permis de mesurer l'ampleur des travaux nécessaires et de refuser les conditions d'un bail qui lui avait été proposé.

Aujourd'hui, notre adhérente exerce sa profession dans un local professionnel répondant à toutes les normes en vigueur !

Un adhérent, carreleur, nous demande de l'assister dans la gestion d'un litige l'opposant à l'une de ses clientes. Cette dernière n'était pas satisfaite des travaux réalisés dans sa maison.

Notre intervention leur a permis de trouver un terrain d'entente. Les travaux ont été achevés et la facture réglée dans les délais impartis.

Une adhérente, esthéticienne, nous demande d'intervenir dans la gestion d'un litige l'opposant à son opérateur téléphonique.

En effet, à la suite d'un démarchage, elle ouvre une ligne téléphonique professionnelle mais se rétracte et en fait la demande dans un délai raisonnable. La rétractation, pour cette prestation, n'existe pas pour les professionnels et c'est donc une facture de résiliation que reçoit plus tard notre adhérente.

Nous avons obtenu de l'opérateur une remise gracieuse totale de la facture et la résiliation de la ligne.

Un adhérent, exerçant sous le statut micro-entrepreneur et rencontrant des difficultés financières, nous a interrogé sur les risques qui pesaient sur ses biens propres.

Nous l'avons renseigné sur les démarches possibles à entreprendre. Il a pu ainsi prendre les bonnes décisions et poursuivre son activité professionnelle sereinement.



CONFIANCE **NÉGOCIATION** **ASSISTANCE**
Règlementation **Actions** **RSI**
Adhérents interlocuteur
Pro Social Interventions **PROCÉDURES**
suivi contentieux **ACTIVITÉS** **RÉSEAU** comptable
solutions Huissier **loi 1901** Experts juridique
TRAVAUX garanties **Association** **EURL** Relations **DIFFÉRENDS**
ACCOMPAGNEMENT **confide** normes
URSSAF **FACTURES**
SAVOIR- dettes **FISCAL**



www.edcpro.fr



05 67 77 78 31



EDC PRO

55 avenue Louis Breguet - Bât. Ariane

31 400 Toulouse



contact@edcpro.fr